

Préparer sa demande de permis d'études

Examen médical

Ce document n'a aucune valeur légale. Vous devez vérifier les informations à jour sur le site [d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).

Une fois la confirmation de CAQ reçue vous pouvez commencer vos démarches pour l'obtention du permis d'études.

Un [examen médical](#) est parfois requis si vous avez résidé dans un [pays désigné](#) pendant plus de 6 mois dans la dernière année ou si vous étudiez ou voulez travailler auprès de certaines clientèles (enfant ou dans le secteur de la santé).

[Cliquez ici](#) pour prendre connaissance des informations sur le site d'IRCC.

Important

Si vous étudiez en **Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques** et en **Techniques d'éducation spécialisée**, vous **devez** faire un examen médical **préalable** à votre demande de permis d'études.

Vous pouvez donc faire l'examen médical dès que vous avez reçu un avis favorable à l'obtention de votre demande de CAQ ou même en parallèle de votre demande de CAQ.

Si vous ne faites pas l'examen médical, vous ne pourrez **pas** travailler ou faire un stage dans le domaine de la santé ou après des enfants ce qui pourrait poser un problème dans votre cheminement scolaire.

Le médecin doit être accrédité par IRCC.

Lors de la création de votre demande de permis d'études vous devrez répondre "oui" à la question :

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois ?

Cela vous permettra d'avoir un espace dans votre compte MonCIC pour téléverser votre rapport médical préalable.

 **Gouvernement du Canada** / **Government of Canada**

MENU ▾

Accueil > Services en ligne

Recommencer | Modifier mes réponses | Imprimer | Signaler un problème technique | Aide

Découvrez si vous pouvez présenter une demande

Avez-vous subi un examen médical effectué par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (requis) ?

S'il vous plaît faire une sélection

Oui

Non

Suivant ▶

Important : Cette information est à titre de référence seulement et aucune décision en matière d'immigration ne sera prise à la lumière des réponses que vous aurez fournies. Si vous choisissez de présenter une demande, cette dernière sera examinée par un agent d'immigration conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, sans tenir compte des résultats que vous obtiendrez après avoir rempli le présent formulaire. [Lire la notice complète](#)

Ou

< But Données personnelles Demande Activités Sécurité **Antécédents médicaux** >

Questions sur les antécédents médicaux

* Avez-vous subi un examen médical réalisé par un médecin désigné autorisé par IRCC (docteur) au cours des 12 derniers mois? (obligatoire)

Oui Non

Si vous le connaissez, fournissez votre numéro d'examen médical aux fins de l'immigration (EMI) ou votre numéro d'identificateur unique médical (IUM). (facultatif)

Ce numéro se trouve sur la fiche d'information d'eMédical ou sur le formulaire IMM 1017B. Vous pouvez obtenir une copie de l'un ou l'autre de ces documents auprès du médecin désigné qui vous a examiné.

Vérifiez comment prendre rendez-vous, quoi apporter et les délais à respecter en cliquant [ici](#).

Important

Vous **devez** inclure une copie du formulaire de rapport médical préalable (e-medical ou IMM 1017B) avec les autres documents afin que votre dossier soit complet.

Après l'examen médical, vous devrez télécharger le rapport préalable dans la section appropriée de votre portail IRCC. Si vous ne voyez pas où télécharger le document, vous devrez le télécharger dans la section **Renseignements supplémentaires**.

Il est donc très important, même si le médecin vous mentionne qu'il transmettra le résultat de l'examen, que vous soumettiez vous aussi le rapport médical préalable à votre dossier.

